

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**alwitra Klebstoff PUR D - alwitra colle PUR D - alwitra adhesive PUR D**

Date de révision: 07.12.2020

Code du produit: AWT-010

Page 1 de 13

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

alwitra Klebstoff PUR D - alwitra colle PUR D - alwitra adhesive PUR D

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Colles

**Utilisations déconseillées**

Utiliser uniquement aux fins prévues.

Le produit est destiné à un usage professionnel.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: alwitra GmbH  
Rue: Am Forst 1  
Lieu: D-54296 Trier-Irsch  
Téléphone: 0651 - 9102 - 0  
e-mail (Interlocuteur): pm-ddb@alwitra.de  
Service responsable: Produkt Management DDB

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** +352 8002 5500**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 2

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Resp. Sens. 1

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Cancérogénicité: Carc. 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs très inflammables.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Susceptible de provoquer le cancer.

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

acétate de méthyle

acétate d'éthyle

Diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues

cyclohexane

**Mention  
d'avertissement:** Danger

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**alwitra Klebstoff PUR D - alwitra colle PUR D - alwitra adhesive PUR D**

Date de révision: 07.12.2020

Code du produit: AWT-010

Page 2 de 13

**Pictogrammes:****Mentions de danger**

Liquide et vapeurs très inflammables.  
Provoque une irritation cutanée.  
Peut provoquer une allergie cutanée.  
Provoque une sévère irritation des yeux.  
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
Peut irriter les voies respiratoires.  
Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
Susceptible de provoquer le cancer.  
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.  
Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.  
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé.  
Mise au rebus du contenu / du conteneur conformément au règlement local / régional / national / international.

**2.3. Autres dangers**

Les substances contenues dans ce mélange ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**alwitra Klebstoff PUR D - alwitra colle PUR D - alwitra adhesive PUR D**

Date de révision: 07.12.2020

Code du produit: AWT-010

Page 3 de 13

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
79-20-9	acétate de méthyle			10-25 %
	201-185-2	607-021-00-X	01-2119459211-47	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066			
141-78-6	acétate d'éthyle			2,5-10%
	205-500-4	607-022-00-5	01-2119475103-46	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066			
9016-87-9	Diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues			2,5-10%
	Carc. 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Resp. Sens. 1, Skin Sens. 1, STOT SE 3, STOT RE 2; H351 H332 H315 H319 H334 H317 H335 H373			
110-82-7	cyclohexane			<2,5%
	203-806-2	601-017-00-1	01-2119463273-41	
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H225 H315 H336 H304 H400 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**Limites de concentrations spécifiques et facteurs M**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques et facteurs M	
9016-87-9		Diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues	2,5-10% %
		Skin Irrit. 2; H315: >= 5 - 100 Eye Irrit. 2; H319: >= 5 - 100 Resp. Sens. 1; H334: >= 0,1 - 100 STOT SE 3; H335: >= 5 - 100	

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**
**4.1. Description des premiers secours**
**Indications générales**

Protection individuelle du premier sauveteur  
Retirer immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer avec précaution.

**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.  
En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.  
Mettre une respiration artificielle en place si la respiration est irrégulière ou en présence d'un arrêt respiratoire

**Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.  
En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

**Après contact avec les yeux**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

**Après ingestion**

Rincer la bouche et recracher le liquide. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

non connu

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**alwitra Klebstoff PUR D - alwitra colle PUR D - alwitra adhesive PUR D**

Date de révision: 07.12.2020

Code du produit: AWT-010

Page 4 de 13

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Sable. Poudre d'extinction. Jet d'eau en aspersion. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

La décomposition thermique peut entraîner la formation de vapeurs et gaz dangereux pour la santé.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

**Information supplémentaire**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Assurer une aération suffisante. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuel

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Mesure de précaution concernant les personnes: cf. Section 8

Evacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

**Préventions des incendies et explosion**

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Stockier uniquement dans les récipients d'origine. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Colles

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**alwitra Klebstoff PUR D - alwitra colle PUR D - alwitra adhesive PUR D**

Date de révision: 07.12.2020

Code du produit: AWT-010

Page 5 de 13

**8.1. Paramètres de contrôle**
**Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Noms des agents	ppm	mg/m <sup>3</sup>	F/m <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
79-20-9	Acétate de méthyle	200	615		8 h	
		250	768		15 min	
141-78-6	Acétate d'éthyle	200	734		8 h	
		400	1468		15 min	
110-82-7	Cyclohexane	100	350		8 h	

**Valeurs de référence DNEL/DMEL**

N° CAS	Noms des agents	Voie d'exposition	Effet	Valeur
141-78-6	acétate d'éthyle			
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systemique	1468 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systemique	63 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systemique	37 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	734 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systemique	4,5 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	systemique	734 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	367 mg/m <sup>3</sup>

**Valeurs de référence PNEC**

N° CAS	Noms des agents	Valeur
Milieu environnemental		
141-78-6	acétate d'éthyle	
Eau douce		0,26 mg/l
Eau de mer		0,026 mg/l
Sédiment d'eau douce		1,25 mg/kg
Sédiment marin		0,125 mg/kg
Intoxication secondaire		200 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		650 mg/l
Sol		0,24 mg/kg

**8.2. Contrôles de l'exposition**
**Mesures d'hygiène**

Changer les vêtements imprégnés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de contact avec la peau, rincer le produit à l'eau et au savon ou à l'aide d'un détergent approprié.

**Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection étanches avec protections latérales. (DIN EN 166)

**Protection des mains**

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Porter des gants appropriés.

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**alwitra Klebstoff PUR D - alwitra colle PUR D - alwitra adhesive PUR D**

Date de révision: 07.12.2020

Code du produit: AWT-010

Page 6 de 13

Matériau approprié: EN ISO 374 NBR (Caoutchouc nitrile).

Période de latence: &gt; 480 min.

**Protection de la peau**

Vêtements professionnels de protection (EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2)

**Protection respiratoire**

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Demi-masque filtrant (NF EN 149)

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome. AXP3 - EN 371)

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**
**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide	
Couleur:	jaunâtre	
Odeur:	caractéristique	
pH-Valeur:		non déterminé

**Modification d'état**

Point de fusion:		non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		57 °C
Point d'éclair:		-10 °C

**Inflammabilité**

gaz:		non déterminé
------	--	---------------

**Dangers d'explosion**

Même si le produit n'est pas explosible, la formation de mélanges explosibles vapeur/air reste possible.

Limite inférieure d'explosivité:		3,1 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:		16,0 vol. %

**Température d'auto-inflammabilité**

gaz:		non déterminé
Température de décomposition:		non déterminé

**Propriétés comburantes**

Le produit n'est pas auto-inflammable.

Pression de vapeur: (à 20 °C)		228 hPa
Densité (à 20 °C):		1,1 g/cm <sup>3</sup>
Hydrosolubilité:		non ou peu miscible
Coefficient de partage:		non déterminé
Viscosité dynamique: (à 20 °C)		4600 mPa·s
Densité de vapeur:		non déterminé
Teneur en solvant:		18 %

**9.2. Autres informations**

Teneur en corps solides:		82 %
--------------------------	--	------

Aucune donnée supplémentaire disponible.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**alwitra Klebstoff PUR D - alwitra colle PUR D - alwitra adhesive PUR D**

Date de révision: 07.12.2020

Code du produit: AWT-010

Page 7 de 13

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**
**10.1. Réactivité**

Pas de réactivité dangereuse dans des conditions normales.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable dans des conditions ambiantes normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

**10.4. Conditions à éviter**

Aucune information disponible.

**10.5. Matières incompatibles**

Comburant

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**
**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**
**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

acétate de méthyle: DL50: par voie orale &gt;5000 mg/kg (Rat), dermique &gt;5000 mg/kg (Lapin)

Diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues: DL50: par voie orale &gt;10000 mg/kg (Rat), dermique &gt;9400 mg/kg (Lapin)

acétate d'éthyle: DL50: par voie orale 5620 mg/kg (Lapin), LC50: par inhalation 1600 mg/l (Rat, 4h)

cyclohexane: DL50: par voie orale &gt;5000 mg/kg (Rat), dermique &gt;2000 mg/kg (Lapin)

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
141-78-6	acétate d'éthyle				
	orale	DL50 4100 mg/kg	Souris		
	cutanée	DL50 >20000 mg/kg	Lapin		
9016-87-9	Diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues				
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	inhalation aérosol	ATE 1,5 mg/l			

**Irritation et corrosivité**

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Effets sensibilisants**

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. (Diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues)

Peut provoquer une allergie cutanée. (Diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues)

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Susceptible de provoquer le cancer. (Diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues)

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**alwitra Klebstoff PUR D - alwitra colle PUR D - alwitra adhesive PUR D**

Date de révision: 07.12.2020

Code du produit: AWT-010

Page 8 de 13

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires. (Diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues)  
Peut provoquer somnolence ou vertiges. (acétate de méthyle)

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**
**12.1. Toxicité**

Nocif pour poissons.

acétate de méthyle: LC50: >300 mg/l (Pimephales promelas, 96h), EC50: >1000 mg/l (Daphnia magna, 4h)  
Diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues: LC50: >1000 mg/l (Brachydanio rerio, 96h), EC50: >1000 mg/l (Daphnia magna, 24h, OECD 202), >1640 mg/l (Scenedesmus subspicatus, 72h, OECD 201)  
acétate d'éthyle: LC50: >230 mg/l (Poisson, 96h), EC50: >164 mg/l (Daphnia magna, 24h)  
cyclohexane: LC50: 4,53 mg/l (Pimephales promelas, 96h), EC50: 0,9 mg/l (Daphnia magna, 48h) 3,4 mg/l (Algue, 72h)

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
141-78-6	acétate d'éthyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 230 mg/l	96 h	Pimephales promelas		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 165 mg/l	48 h	Daphnia magna		
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l >100	3 d	Desmodesmus subspicatus		

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Aucune donnée disponible.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune donnée disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans ce mélange ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune donnée disponible.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**
**13.1. Méthodes de traitement des déchets**
**Recommandations d'élimination**

À éliminer conformément aux dispositions réglementaires.  
Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. L'attribution d'un code déchet/d'une désignation déchet doit être effectuée conformément aux spécificités des secteurs et process du catalogue CED.

**Code d'élimination des déchets - Produit**



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**alwitra Klebstoff PUR D - alwitra colle PUR D - alwitra adhesive PUR D**

Date de révision: 07.12.2020

Code du produit: AWT-010

Page 9 de 13

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés**

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**
**Transport terrestre (ADR/RID)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 1133  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Adhésifs  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3  
**14.4. Groupe d'emballage:** III  
 Étiquettes: 3



Code de classement: F1  
 Dispositions spéciales: 640H  
 Quantité limitée (LQ): 5 L  
 Quantité exceptée: E1  
 Catégorie de transport: 3  
 N° danger: 33  
 Code de restriction concernant les tunnels: D/E

**Transport fluvial (ADN)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 1133  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Adhésifs  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3  
**14.4. Groupe d'emballage:** III  
 Étiquettes: 3



Code de classement: F1  
 Dispositions spéciales: 640H  
 Quantité limitée (LQ): 5 L  
 Quantité exceptée: E1

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**alwitra Klebstoff PUR D - alwitra colle PUR D - alwitra adhesive PUR D**

Date de révision: 07.12.2020

Code du produit: AWT-010

Page 10 de 13

**Transport maritime (IMDG)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 1133
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	Adhésives
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	3



Marine polluant:	Ja
Dispositions spéciales:	223, 955
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1
EmS:	F-E, S-D

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 1133
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	Adhésives
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	3



Dispositions spéciales:	A3
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	10 L
Passenger LQ:	Y344
Quantité exceptée:	E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	355
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	60 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	366
IATA-Quantité maximale (cargo):	220 L

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	Non
---------------------------------	-----

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune mesure de précaution particulière n'est connue.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**
**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
**Informations réglementaires UE**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**alwitra Klebstoff PUR D - alwitra colle PUR D - alwitra adhesive PUR D**

Date de révision: 07.12.2020

Code du produit: AWT-010

Page 11 de 13

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 57

Indications relatives à la directive  
2012/18/UE (SEVESO III):

P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

**Information supplémentaire**

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone: non applicable

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents: non applicable

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants: non applicable

Règlement (CE) n° 649/2012 du Parlement et Conseil européens concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux: Ce mélange ne contient aucun produit chimique soumis à la procédure de notification d'exportation (Annexe I).

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui ont été incluses dans la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH: aucune/aucun

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui sont soumises à autorisation selon l'Annexe XIV de REACH: aucune/aucun

**Législation nationale**

Classe risque aquatique (D):

1 - présente un faible danger pour l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

acétate d'éthyle

cyclohexane

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,3,4,6,8,12,15,16.

Version 11 - Révision générale - 11.11.2015

Version 12 - Révision générale - 02.05.2017

Version 13 - Révision générale - 07.12.2020

**Abréviations et acronymes**

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

BImSchV : Ordonnance relative à l'exécution de la loi fédérale sur la protection contre les immissions

CAS : Chemical Abstracts Service

DIN : Norme de l'Institut allemand de normalisation

CE : Concentration effective

CE : Communauté européenne

NE : Norme européenne

IATA : International Air Transport Association

Recueil IBC : recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac

ICAO : International Civil Aviation Organization

IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods

ISO : Norme de l'Organisation internationale de normalisation

CLP : Classification, Labeling, Packaging

IUCLID : International Uniform Chemical Information Database

CL : Concentration létale

DL : Dose létale

LOG Kow ou LogP : coefficient de partage entre l'octanol et l'eau

MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires

OECD : Organisation for Economic Co-operation and Development

PBT : Substances persistantes, bioaccumulable et toxiques

RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**alwitra Klebstoff PUR D - alwitra colle PUR D - alwitra adhesive PUR D**

Date de révision: 07.12.2020

Code du produit: AWT-010

Page 12 de 13

TRGS : Règles techniques pour les substances dangereuses  
 NU : Nations Unies  
 COV : Composés organiques volatils  
 vPvB : Substances très persistantes et très bioaccumulables  
 CPE : Classe de pollution des eaux  
 GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
 EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
 ELINCS : European List of Notified Chemical Substances  
 DNEL : Derived No Effect Level  
 PNEC : Predicted No Effect Concentration  
 TLV : Threshold Limiting Value  
 STOT : Specific Target Organ Toxicity  
 AwSV : Décret relatif aux installations concernant la manipulation des substances susceptibles de polluer l'eau

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 2; H225	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
Resp. Sens. 1; H334	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
Carc. 2; H351	Méthode de calcul
STOT SE 3; H335	Méthode de calcul
STOT SE 3; H336	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

Liquide et vapeurs très inflammables.  
 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
 Provoque une irritation cutanée.  
 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 Nocif par inhalation.  
 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
 Peut irriter les voies respiratoires.  
 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
 Susceptible de provoquer le cancer.  
 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Information supplémentaire**

Les informations fournies dans cette fiche technique de sécurité constituent une description des règles de sécurité du produit. Elles ne sont pas destinées à garantir certaines caractéristiques et elles sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. La fiche technique de sécurité a été établie sur la base des informations des fabricants en amont par:

asseso AG, Frohsinnstraße 28, 63739 Aschaffenburg, Allemagne  
 Numéro de téléphone: +49 (0)6021 - 1 50 86-0, Fax: +49 (0)6021 - 1 50 86-77, E-mail: eu-sds@asseso.eu,  
 www.asseso.eu

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**alwitra Klebstoff PUR D - alwitra colle PUR D - alwitra adhesive PUR D**

Date de révision: 07.12.2020

Code du produit: AWT-010

Page 13 de 13

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*